



## Atelier 41 – salle 5.12 : Lecture(s) du Coran. Le cas du Coran 3,7, responsable : Paul Neuenkirchen (EPHE)

Intervenants : Mehdi Azaiez, Steven Duarte, Farès Gillon, Géraldine Jenvrin, Paul Neuenkirchen

Animateur de l'atelier : Pierre Lory

### Résumé

Un des versets du Coran qui a sans nul doute fait couler le plus d'encre est le septième de la troisième sourate :

C'est Lui qui a fait descendre sur toi l'Écriture. En celle-ci sont des *aya* confirmées qui sont l'essence de l'Écriture, tandis que d'autres sont équivoques. Ceux au cœur de qui est une obliquité suivent ce qui est équivoque, dans l'Écriture, par recherche du trouble et recherche de l'interprétation [de ces *aya*]. [Mais] l'interprétation de ces *aya* n'est connue que d'Allah, et ceux enracinés en la Science déclarent : « Nous croyons à cela. Tout émane de notre Seigneur. Ne s'amendent que ceux doués d'esprit » (traduction Régis Blachère).

Les exégètes musulmans comme les orientalistes se sont longuement penchés sur les différentes parties qui la composent. C'est le cas de l'expression *umm al-kitāb* qui a notamment donné lieu à de riches commentaires métaphysiques, du *crux interpretum* autour de la paire d'adjectifs *muḥkamāt* et *mutašābihāt* qualifiant les « versets/signes » (*āyāt*) et constituant à la fois l'un des fondements de l'herméneutique coranique et l'une des bases principales de déduction des versets législatifs, ou encore de l'ambiguïté syntaxique de la phrase *wa-mā ya 'lamu ta 'wilahu illā Llāh wa-l-rāsiḥūn fi l-'ilm yaqūlūna...* qui pose *in fine* la question de qui peut avoir accès à la compréhension du Coran.

L'atelier thématique que nous souhaitons constituer autour de ce long et important verset du Coran aura pour ambition de faire un tour d'horizon des différentes compréhensions qu'en ont pu avoir non seulement les exégètes musulmans sunnites comme shiites à travers les époques, que leurs commentaires soient mystiques, juridiques, etc., mais aussi les chercheurs occidentaux depuis le 19<sup>ème</sup> siècle jusqu'à nos jours. Nous aurons ainsi l'occasion de constater combien le Coran est un livre vivant, ouvert à toutes les interprétations et que celles-ci sont encore loin d'être closes.

### Intervenants :

**Mehdi Azaiez**, (post-doctorant, Labex Resmed ; Assistant professor, KU Leuven), « **Le « Coran 3, 7 au regard des commentaires du Qur'ān Seminar** »

Lors de l'année académique 2012-2013 s'est tenue à l'Université américaine de Notre Dame, une succession de séminaires ayant pour but de proposer un nouveau commentaire du Coran à l'appui des derniers développements des études coraniques. Parmi les cinquante passages sélectionnés et analysés par plus d'une vingtaine de spécialistes, les versets 1 à 7 de la 3<sup>ème</sup> sourate ont fait l'objet d'une attention particulière. Notre présentation proposera une synthèse des différents commentaires réalisés par ces experts, en soulignant les difficultés rencontrées, les méthodologies d'analyse employées et certaines hypothèses proposées quant à l'interprétation de ces versets.

**Steven Duarte**, (doctorant, GSRL-EPHE ; ATER, université Paris Nord), « **De quelques auteurs contemporains et leur réappropriation de Coran 3, 7** »

À travers une sélection de trois auteurs contemporains, un réformiste coraniste syrien (Muḥammad Ṣaḥrūr), un réformiste conservateur suisse (Tariq Ramadan) et une féministe post-moderniste tunisienne (Olfa Youssef), je tenterai de présenter la reconfiguration que chacun opère du verset coranique en question en regard de leur vision du monde et des Textes fondateurs.



**Farès Gillon**, (doctorant, EPHE), « **Une interprétation ismaélienne de Coran 3, 7** »

Une interprétation ismaélienne d'époque fâtimide fait de Coran 3, 7 une illustration de la doctrine des cycles prophétiques d'après laquelle l'autorité, tant spirituelle que politique, revient à toute époque à un élu de Dieu, qu'il soit prophète ou imâm : tels sont les versets « péremptoirs ». Le corollaire de cette doctrine est qu'à toute époque des usurpateurs s'élèvent contre l'autorité légitime : tels sont les « versets ambigus ».

**Géraldine Jenvrin**, (doctorante, Université de Nantes), « **L'interprétation juridique de Coran 3, 7 dans le Tafsîr d'al-Qurṭubî (m. 671/1273)** »

Le grand *tafsîr* classique d'al-Qurṭubî (intitulé : « Compilation des préceptes coraniques » ou *al-Jāmi' li-aḥkām al-Qur'ān*) se caractérise par un usage du patrimoine exégétique à des fins juridiques, mis au service de la présentation de questions légales (*masā'il*) et de l'explicitation de préceptes coraniques (*aḥkām*).

Le commentaire de Coran 3, 7 – fondateur notamment de l'exégèse juridique du Coran – dans ce *tafsîr* juridique relativement tardif, révèle – selon une perspective comparatiste et historique – des éléments de continuité et de rupture avec la tradition, ainsi que d'autres permettant de comprendre le projet de ce grand auteur.

**Paul Neuenkirchen**, (doctorant, EPHE), « **Un panorama des tafsîr-s de Cor 3, 7 du 1<sup>er</sup>/7<sup>ème</sup> siècle au 8<sup>ème</sup>/14<sup>ème</sup> siècle : singularités et développements herméneutiques** »

Depuis les premières brèves exégèses coraniques de Mujāhid (m. 104/722) ou de Muqātil (m. 150/767), en passant par le *tafsîr* duodécimain d'al-Qummī (m. 307/919) ou le monumental *Jāmi' al-bayān* du célèbre al-Ṭabarī (m. 310/923), jusqu'aux commentaires mystiques d'al-Sulamī (m. 412/1021) et de Rūzbihān al-Baqlī (m. 606/1209), pour finir avec le traditionnaliste Ibn Kaṭīr (m. 774/1373) ; nous proposerons un tour d'horizon se voulant représentatif des différents courants de l'islam afin d'explorer les évolutions herméneutiques et les différences d'opinion ayant existées depuis le 1<sup>er</sup>/7<sup>ème</sup> siècle jusqu'au 8<sup>ème</sup>/14<sup>ème</sup> siècle autour de l'interprétation de Cor 3, 7.